

LISTE V AU PROTOCOLE A

MAROC

Code du S.H.	Description des produits	Quotas (en t)
04.03	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	
07.10	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.	
40	- Maïs doux (Zea mays var. saccharata)	
07.11	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.	
	- Autres légumes; mélanges de légumes	
ex 9094	-- Maïs doux (Zea mays var. saccharata), autres que conservés au moyen de gaz sulfureux	
15.05	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline.	
15.06	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	
15.17	Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 15.16.	
15.18	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 15.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs.	
15.20	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses.	

Code du S.H.	Description des produits	Quotas (en t)
15.22	Dé gras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.	
17.02	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.	
50	- Fructose chimiquement pur	
	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti)	
ex 9021	-- Maltose chimiquement pur	
17.04	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).	13
18.03	Pâte de cacao, même dégraissée.	
18.04	Beurre, graisse et huile de cacao.	
18.05	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.	
18.06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.	45
19.01	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.	
19.02	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.	305
19.03	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.	

Code du S.H.	Description des produits	Quotas (en t)
19.04	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage ("corn flakes", par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs.	21
19.05	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires.	77
20.01	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.	
20.04	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06. - Pommes de terre -- Préparations homogénéisées -- Autres: --- Simplement cuites --- Autres:	
ex 1091	---- Préparations à base de farines, semoules ou flocons	
	- Autres légumes et mélanges de légumes	
ex 9020	-- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>), en grains ou en épis, précuit ou autrement préparé	
20.05	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06.	
20.08	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.	

Code du S.H.	Description des produits	Quotas (en t)
21.01	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.	19
21.02	Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées.	
21.03	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée.	
21.04	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées.	
21.05	Glaces de consommation, même contenant du cacao.	
21.06	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	
22.01	Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.	134
10	- Eaux minérales et eaux gazéifiées	
22.02	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.	
22.03	Bières de malt.	
22.05	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques.	
22.07	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres.	
22.08	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses.	
22.09	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique.	

Code du S.H.	Description des produits	Quotas (en t)
24.02	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	
24.03	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac.	
38.23	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels.	
